| | | |
|---|---|---|
| FFHANDBALL | # Fiche Pratique | CCA |
| **Rédaction :**<br>CCA – Arbitrhand<br>**Participation :**<br>El'Hand | ## Absence des arbitres désignés<br>Le remplacement des arbitres défaillants est à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match. | **Validité :**<br>Saison :<br>2011-2012 |

## Code de l'arbitre : Chapitre 7 : Défaillance des deux arbitres

**A)** S'il y a un binôme officiel neutre ou un arbitre officiel neutre, solliciter son concours,

**B)** En cas d'absence d'un binôme officiel neutre ou d'un arbitre officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme officiel présent ou à tout arbitre officiel présent,

Si plusieurs "remplaçants" se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt) ; en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort ;

**C)** A défaut de tout arbitre officiel, chaque équipe désigne un joueur en vue d'arbitrer. Le tirage au sort décide de celui qui fera fonction, l'autre joueur ne peut en aucun cas prendre part au jeu (chaque équipe se trouve ainsi diminuée d'un joueur).

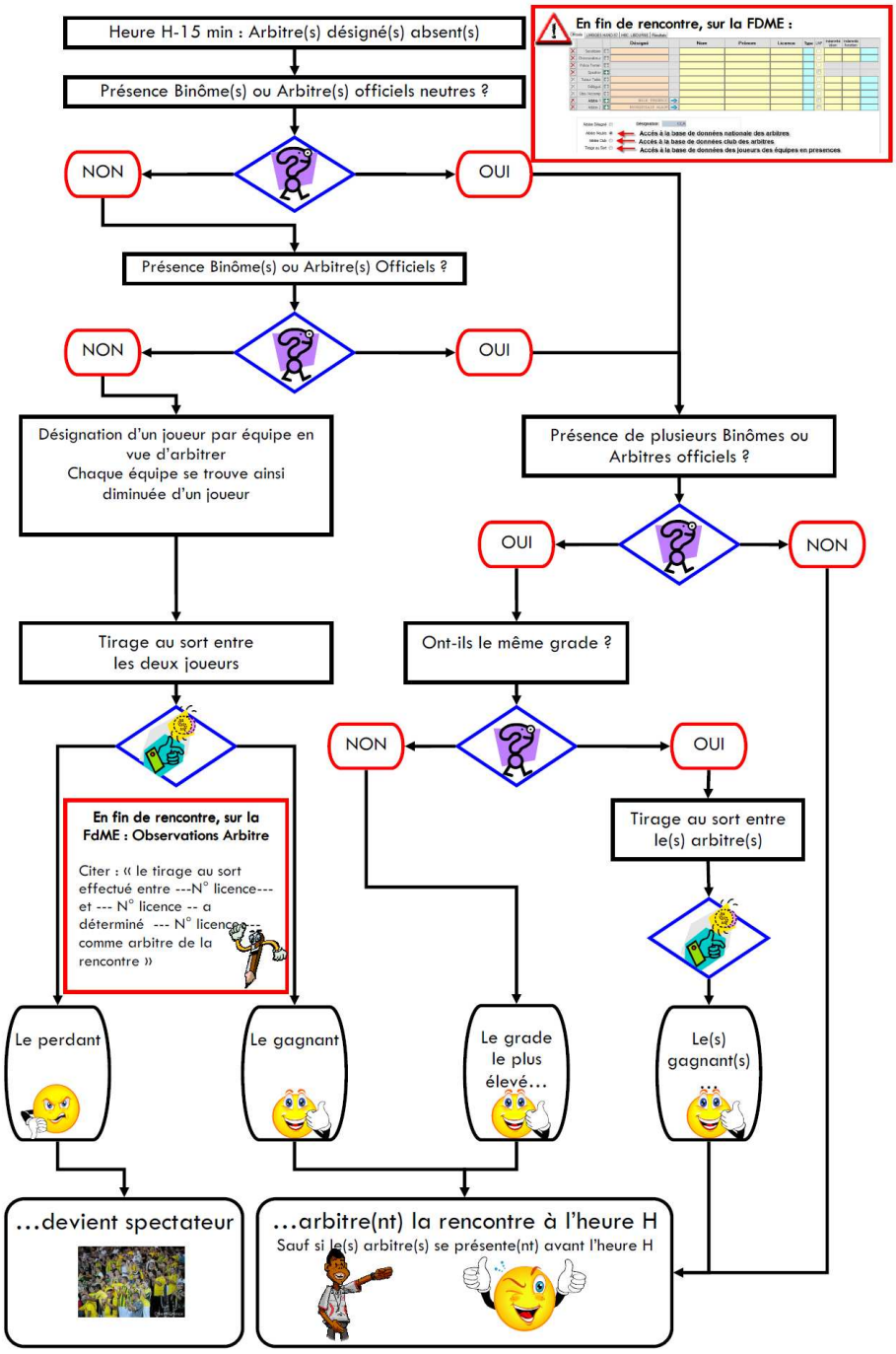




On est tous handballeurs

ARBITRHAND